



Ollainville

Décision n°31/2025

## DECISION DU MAIRE

**OBJET :** Participations en matière de transports scolaires Carte Scol'r Junior circuits spéciaux – Année 2025/2026

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

**Vu** les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales.

**Vu** la délibération n° CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

**Considérant** la liste complète et mise à jour des circuits relevant des critères définis au règlement régional, des circuits nouvellement classés parcours à pieds insuffisants, établie par Ile-de-France Mobilités,

**Considérant** que le circuit spécial Ollainville – Écoles Boutons d'Or / La Roche / Ronsard / Prévert est classé « circuit parcours à pieds insuffisants » (PAPI),

**Considérant** la décision d'Ile-de-France Mobilités n°2024-0009 du 6 mars 2024 fixant le tarif applicable pour l'inscription au service des circuits spéciaux scolaires pour les élèves Juniors (- de 11 ans) empruntant ces circuits, au tarif unique de 24,80 €,

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

Les participations en matière de transports scolaires Carte Scol'r Junior circuits spéciaux au titre de l'année 2025/2026 sont fixées comme suit :

- Les parents s'acquitteront des 24,80 € correspondant au tarif unique des circuits spéciaux PAPI, auprès de la Commune.
- Des frais de 20 € pour inscription tardive seront susceptibles d'être appliqué pour toute demande effectuée après le 30 juillet 2025 (hors nouveaux arrivants).

### ARTICLE 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

*J. Girardeau*  
Le 9 mai 2025

Le Maire,  
Jean-Michel GIRAUDEAU



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 12/05/2025**

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-091-219104619-20250509-DEC312025-A